



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE PRESENT COMMUNIQUE NE DOIT PAS ETRE PUBLIE, TRANSMIS OU DISTRIBUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, SUR LE TERRITOIRE DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE, DU CANADA, DE L'AUSTRALIE OU DU JAPON.

### **TECHNICOLOR ANNONCE SON PLAN STRATEGIQUE 2020-2022 ET UN RENFORCEMENT DE SA STRUCTURE FINANCIERE A TRAVERS NOTAMMENT UNE AUGMENTATION DE CAPITAL D'ENVIRON 300M€**

- **Le Plan Stratégique 2020-2022 ouvrira la voie à un futur solide et durable pour Technicolor, lui permettant de mieux servir ses clients, de saisir les opportunités de marché, d'atteindre une croissance rentable et de créer de la valeur pour ses actionnaires**
- **A l'issue d'une revue approfondie de ses activités, Technicolor a identifié de nombreuses initiatives destinées à accompagner la transformation financière et opérationnelle de la société, parmi lesquelles des économies de coûts d'un montant d'environ 150M€ en base annuelle à horizon 2022 (dont 100M€ dès 2020)**
- **Renforcement global de la structure du capital pour améliorer la flexibilité stratégique :**
  - **Un projet d'augmentation de capital d'environ 300M€ avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (« l'Augmentation de Capital ») :**
    - **Engagement de souscription des actionnaires de référence, RWC Partners et Bpifrance Participations, à hauteur de leur quote-part actuelle ;**
    - **J.P. Morgan et Natixis ont conclu un engagement de pré-garantie sur l'intégralité de l'augmentation de capital à venir (à l'exclusion de la quote-part de RWC Partners et Bpifrance Participations faisant l'objet d'un engagement de souscription) sous réserve de conditions usuelles. L'augmentation de capital sera garantie par un syndicat bancaire**
  - **Extension de la maturité de la ligne de crédit RCF de décembre 2021 à juin 2023 et de la maturité de la ligne de crédit Wells Fargo de septembre 2021 à mars 2023**
- **Le Plan Stratégique et les nouvelles initiatives de Technicolor seront présentées lors d'un Capital Markets Day le 19 février 2020**



- **Performance du Groupe pour l'exercice 2019**

**Paris (France), 13 février 2020** – [Technicolor](#) (Euronext Paris : TCH, OTCQX : TCLRY) (« **Technicolor** » ou la « **Société** ») annonce ce jour son Plan Stratégique 2020-2022 ainsi que trois opérations destinées à renforcer sa structure financière et restaurer sa flexibilité stratégique :

- Une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant total d'environ 300M€, prime d'émission incluse ;
- Une extension à 2023 de la maturité de ses lignes de crédit, initialement dues en 2021, sous réserve de la réalisation de l'Augmentation de Capital. La ligne de crédit RCF sera réduite de 250M€ à 225M€ à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 puis à 202,5M€ à partir du 22 décembre 2021 ;
- Une nouvelle facilité court terme de 110M\$ fournissant une marge de manœuvre additionnelle en termes de liquidité.

Anne Bouverot, Présidente du Conseil d'administration de Technicolor, a commenté : « *L'annonce ce jour du Plan Stratégique 2020-2022 de Technicolor, associé au projet d'Augmentation de Capital et à l'extension de la ligne de crédit RCF, constitue une étape importante dans l'histoire récente de Technicolor et illustre la priorité accordée par le Conseil à la solidité financière de la société et à la création de valeur pour les clients, les employés et les actionnaires. Nous nous réjouissons du soutien de nos principaux actionnaires Bpifrance Participations et RWC Partners dans la mise en œuvre de l'Augmentation de Capital.* »

Richard Moat, Directeur Général de Technicolor, a ajouté : « *Je suis très enthousiaste sur les perspectives de Technicolor. La Société a une solide base d'affaires et des atouts différenciants sur lesquels elle peut s'appuyer, parmi lesquelles : sa flexibilité, ses actifs et ses collaborateurs. Mon ambition est d'apporter à la fois de la stabilité et de la croissance à Technicolor et j'ai pour cela élaboré un plan concret et réaliste qui créera un avenir durable pour la Société. La réorganisation de la structure du capital notamment par l'Augmentation de Capital procurera à Technicolor un bilan solide et la flexibilité financière pour libérer son potentiel. Nous avons l'opportunité de profiter de la forte hausse de la consommation de contenus digitaux, d'une demande toujours plus forte dans les contenus originaux et de la croissance soutenue des solutions d'accès haut débit. Mon objectif est de veiller à ce que Technicolor soit pleinement équipé pour devenir un leader sur les marchés sur lesquels il opère.* »

### **Plan Stratégique 2020-2022 de Technicolor**

Le nouveau Directeur Général de Technicolor, Richard Moat, avec le nouveau Conseil d'administration et l'équipe de direction, ont conçu un Plan Stratégique 2020-2022 centré sur la priorité donnée aux opportunités de croissance rentable, le renforcement de ses positions de leader et l'amélioration de la compétitivité de ses offres, chacune renforçant la position du Groupe à long terme en tant que partenaire de choix sur ses trois activités. De plus, Technicolor s'efforcera de rationaliser ses opérations. Un certain nombre d'actions ont déjà été entreprises et le Plan Stratégique bénéficiera à toutes nos parties prenantes : nos actionnaires, nos collaborateurs, nos clients, nos fournisseurs ou nos créanciers.

Des mesures concrètes et des priorités ont déjà été identifiées pour chacune des activités de Technicolor. Dans les Services de Production, Technicolor est idéalement positionné pour bénéficier de la croissance florissante des plateformes de *streaming* et de la demande sans précédent pour les contenus originaux. Nous positionnons l'entreprise afin de saisir une très importante part de marché dans les Films,

Séries, Publicités et Animations. Les Services DVD ont déjà commencé à créer un modèle commercial plus résilient au travers des renouvellements de contrats incluant des clauses de tarification adaptées au volume. Enfin, dans la division Maison Connectée, Technicolor se concentrera sur les solutions d'accès haut débit qui profitent déjà d'un meilleur environnement commercial.

Technicolor met également en œuvre d'importantes mesures de réduction des coûts à hauteur d'environ 150M€ en base annuelle à horizon trois ans dont 40M€ proviendront de la réalisation de l'actuel plan de transformation concernant la Maison Connectée et 110M€ de la mise en œuvre d'un nouveau plan. L'essentiel de ces mesures est déjà engagé et 100M€ environ seront réalisés en 2020.

### **Renforcement de la structure financière de Technicolor**

Afin de regagner en flexibilité stratégique et d'opérer dans un environnement durable, Technicolor annonce un renforcement global de sa structure du capital par le biais d'une Augmentation de Capital d'environ 300M€ et par l'extension à 2023 de la maturité de son RCF (lequel sera progressivement réduit de 250M€ à 225M€ à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et à 202,5M€ à partir du 22 décembre 2021) et de la facilité Wells Fargo, conditionnée à la réalisation de l'Augmentation de Capital. La Société a également sécurisé une nouvelle facilité court terme de 110M\$ fournissant une marge de manœuvre additionnelle en termes de liquidité.

Outre la réduction immédiate de la dette nette, ces mesures permettront de renforcer la confiance de nos partenaires et de nos principaux clients et fournisseurs et, notamment, de concrétiser les bénéfices suivants :

- Renforcer les réserves de liquidité requises par Technicolor pour poursuivre ses activités à pleine vitesse et gérer la saisonnalité de son fonds de roulement, tout en limitant la dépendance à des lignes de crédit ;
- Saisir des opportunités d'investissements de croissance dans les Services de Production; optimiser l'allocation des ressources au sein des géographies offrant des incitations fiscales à la production ou les plus avantageuses en termes de coûts et de profiter de la croissance du marché sur la durée du plan;
- Financer les projets de transformation envisagés.

### Augmentation de Capital d'environ 300M€

Les actionnaires seront réunis le 23 mars 2020 en assemblée générale extraordinaire afin d'approuver les résolutions relatives à l'Augmentation de Capital. Il est prévu que l'émission soit lancée au cours du second trimestre 2020, sous réserve de l'approbation des actionnaires de Technicolor, des autorités réglementaires et des conditions de marché.

RWC Partners et Bpifrance Participations qui détiennent respectivement à la date du présent communiqué 10,13% et 5,27% du capital social de Technicolor, soutiennent la nouvelle équipe de direction et le Plan Stratégique 2020-2022, et se sont engagés à souscrire à l'Augmentation de Capital pour un montant proportionnel à leur participation actuelle au capital de la Société. Les engagements de RWC Partners et de Bpifrance Participations sont soumis à des conditions de marché usuelles, en ligne avec celles applicables aux engagements des banques<sup>1</sup>. Les deux actionnaires seront rémunérés pour leurs engagements. Tous deux exerceront à titre irréductible l'ensemble des droits préférentiels de souscription

---

<sup>1</sup> Les engagements de RWC Partners et Bpifrance Participations ont pris la forme de conventions mentionnées à l'article L.225-38 du Code de commerce et, conformément à la loi, les informations sur ces conventions sont disponibles sur le site internet de Technicolor dans la rubrique « Gouvernement d'Entreprise »

qu'ils détiendront à la date du lancement de l'Augmentation de Capital, et souscriront donc aux actions nouvelles résultant de l'exercice de l'intégralité de leurs droits préférentiels de souscription.

Richard Moat a fait part de son intention de participer à l'opération. Les modalités de sa participation seront communiquées au moment du lancement de l'Augmentation de Capital.

J.P. Morgan et Natixis ont conclu un engagement de pré-garantie sur l'intégralité de l'Augmentation de Capital à venir (à l'exclusion de la quote-part de RWC Partners et Bpifrance Participations faisant l'objet d'un engagement de souscription) sous réserve de conditions usuelles. Au moment de son lancement, l'Augmentation de Capital sera garantie par un syndicat bancaire.

#### Extension des facilités de crédit RCF et Wells Fargo

En parallèle, Technicolor annonce avoir conclu un accord pour une extension de 18 mois de la maturité de son RCF, soit de décembre 2021 à juin 2023, sous réserve de la réalisation de l'Augmentation de Capital. De même, la maturité de la facilité Wells Fargo sera allongée de 18 mois, soit de septembre 2021 à mars 2023.

Les facilités engagées suivantes resteront donc utilisables par Technicolor :

- Ligne de crédit RCF :
  - 250M€ jusqu'au 31 décembre 2020 ;
  - 225M€ du 1<sup>er</sup> janvier 2021 jusqu'au 21 décembre 2021 ;
  - 202,5M€ du 22 décembre 2021 jusqu'au 30 juin 2023 ;
- 125M\$, en bilatéral avec la Wells Fargo jusqu'au 31 mars 2023.

#### Facilité court terme de 110M\$

Technicolor a sécurisé une facilité court terme additionnelle de 110M\$ arrangée par J.P. Morgan. Cette ligne de crédit fournira une marge de manœuvre additionnelle en termes de liquidités et sera remboursable après réception des fonds issus de l'Augmentation de Capital.

#### **Point sur la performance du groupe pour l'exercice 2019**

L'ensemble des données 2019 communiquées de ce communiqué sont des estimations, les états financiers 2019 étant actuellement en cours d'audit. Le Conseil d'Administration approuvera les états financiers consolidés le 18 février 2020.

<i>non audité</i>	Post IFRS 16	Pre IFRS 16	Impacts
Chiffre d'affaires	3,8 Md€	3,8 Md€	0 M€
EBITDA ajusté	324 M€	246 M€	+78 M€
EBITA ajusté	42 M€	36 M€	+7 M€
Flux de trésorerie disponible	-98 M€	-161 M€	+63 M€
Flux de trésorerie disponible excl. Intérêts nets	-34 M€	-117 M€	+83 M€
Dette nette	1 233 M€	961 M€	+272 M€



- Chiffre d'affaires d'environ 3,8Md€ reflétant la croissance à deux chiffres des Services de Production, qui a plus que compensé le déclin du marché de la vidéo en Amérique du Nord dans la Maison Connectée et la baisse anticipée des volumes de répliation dans les Services DVD ;
- Un EBITDA ajusté d'environ 246M€. Performance solide par rapport au premier semestre, comme anticipé, dans la Maison Connectée, portée principalement par le redressement des marges ;
- EBITA ajusté d'environ 36M€, en raison de coûts de rendu élevés dans les Services de Production pour les Films, Séries et Effets Visuels dans une période de livraisons intense et une augmentation des dépréciations et amortissements liés aux investissements dans les Effets Visuels Film & Séries TV ;
- Flux de trésorerie disponibles<sup>2</sup> d'environ –161M€ : comme anticipé et indiqué dans le communiqué de presse du T3 2019, le fonds de roulement de fin d'année a été négativement affecté par les dégradations par les agences de notation en 2019. L'impact est estimé à – 95M€, s'expliquant principalement par une réduction ponctuelle des délais de paiement ;
- Dette Nette d'environ 961M€ (3.9x Net Debt / Adjusted EBITDA);
- Lignes de crédit non tirées au 31 décembre 2019.

### **Objectifs 2020-2022<sup>3</sup> (post IFRS 16)**

Le Plan Stratégique, dans ses dimensions opérationnelles et financières, permettra à Technicolor de générer sur la période 2020-2022 un EBITDA ajusté cumulé supérieur à 1,0Md€, un EBITA ajusté cumulé supérieur à 340M€, et de réduire son ratio de levier financier Dette Nette / EBITDA ajusté au-dessous de 2,75x<sup>4</sup> d'ici 2022.

Concernant l'exercice 2020, Technicolor prévoit un EBITDA ajusté en ligne avec 2019 et un EBITA ajusté de c.70M€.

### **Calendrier des opérations proposées en Assemblée Générale Extraordinaire**

L'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription envisagée, d'un montant d'environ 300M€ sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire de Technicolor (AGE). L'AGE est convoquée pour le 23 mars 2020. Les résolutions soumises au vote de l'AGE sont les suivantes :

- Un regroupement d'actions : les actions existantes (les « Actions Anciennes ») seront échangées en actions nouvelles (les « Actions avec Nouvelle Valeur Nominale ») ;
- Une réduction de capital non motivée par des pertes, par réduction de la valeur nominale de l'action ;

<sup>2</sup> Flux de trésorerie définis comme : EBITDA ajusté – (investissements nets + coûts de restructuration + variation nette des pensions de retraite + variation du besoin en fond de roulement et autres actifs et passifs nets + impact sur la trésorerie du résultat non courant, des intérêts financiers nets, des effets de change, des autres résultats financiers et de l'impôt sur les résultats)

<sup>3</sup> A périmètre et taux de change constant

<sup>4</sup> Pro forma de l'Augmentation de Capital



- Une augmentation de capital avec maintien d'un droit préférentiel de souscription détaché des Actions avec Nouvelle Valeur Nominale (l' « Augmentation de Capital ») ; les actions nouvelles émises lors de l'Augmentation de Capital étant désignées comme les « Actions Nouvelles ».

## **Conférence Téléphonique et Présentation aux Investisseurs**

Technicolor tiendra une conférence téléphonique à l'attention des analystes et des investisseurs à 19h45 CET le 13 février 2020([www.technicolor.com/webcastFebruary2020](http://www.technicolor.com/webcastFebruary2020)). Une présentation sera également mise à disposition sur le site internet de Technicolor peu de temps avant le début de la conférence.

Technicolor organisera son « Capital Markets day » le 19 février à Londres. Les détails seront disponibles sur le site Web de Technicolor.

## **Investisseurs Particuliers**

Des numéros dédiés seront mis à la disposition des investisseurs particuliers souhaitant des précisions sur le projet d'augmentation de capital et son fonctionnement au +33 800 007 167 (appel gratuit depuis la France) et au +33 5 36 28 99 06 (appels internationaux). Les lignes téléphoniques seront ouvertes de 09h00 à 18h00 heures CET tous les jours ouvrés.

Un site internet dédié sera également disponible à l'adresse <https://technicolor.shareholder-services.com> afin de détailler le fonctionnement du projet d'augmentation de capital.

## **Conseils financiers**

d'Angelin & Co, J.P. Morgan, Natixis et Rothschild & Co agissent en qualité de conseil financier de Technicolor.

###

**A propos de Technicolor :** [www.technicolor.com](http://www.technicolor.com)

Les actions Technicolor sont négociées sur le marché d'Euronext à Paris (TCH) et aux Etats-Unis sur la plateforme OTCQX (OTCQX : TCLRY).

## **Relations Investisseurs**

Christophe Le Mignan : +33 1 88 24 32 83

[christophe.lemignan@technicolor.com](mailto:christophe.lemignan@technicolor.com)

## **Contacts Presse**

Laurent Poinot : +33 1 53 70 74 77

[lpoinot@image7.fr](mailto:lpoinot@image7.fr)

Nathalie Feld : +33 1 53 70 94 23



[nfeld@image7.fr](mailto:nfeld@image7.fr)

**Agenda financier**

Résultats 2019	18 février 2020
Capital Markets Day	19 février 2020
Assemblée Générale Extraordinaire (AGE)	23 mars 2020
Rapport d'activité au T1	29 avril 2020
Assemblée Générale Annuelle	30 avril 2020



## Avertissement

*Le présent communiqué contient certaines projections et déclarations prospectives relatives aux performances futures attendues de Technicolor.*

*De telles déclarations sont parfois identifiées par l'usage du futur, du mode conditionnel et de termes prospectifs tels que « estime », « vise », « prévoit », « a l'intention de », « devrait », « a l'ambition de », « considère », « croit », « pourrait » et toute autre expression similaire. Ces déclarations sont fondées sur des données, des hypothèses ou des estimations que Technicolor considère raisonnables. Les résultats réels futurs pourraient être substantiellement différents de ceux projetés ou attendus tels que présentés dans les déclarations prospectives, en particulier des incertitudes inhérentes à toute activité commerciale et à l'environnement économique, financier, compétitif et réglementaire. Toute déclaration prospective contenue dans le présent communiqué de presse doit être lue avec les présents avertissements. Toute déclaration prospective n'est valable qu'au jour où celle-ci est faite. Technicolor ne prend aucun engagement de publier une mise à jour ou une révision des informations, des objectifs, des perspectives ou des déclarations prospectives qui sont contenus dans le présent communiqué ou que Technicolor pourrait communiquer, sous réserve des obligations législatives ou réglementaires applicables à Technicolor.*

*Aucune information du présent communiqué ne doit être interprétée comme une prévision de résultat ou une estimation pour une période quelconque. Les personnes destinataires de ce communiqué sont invités à ne pas accorder un crédit excessif à ces déclarations prospectives. Les résultats passés ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures et les résultats de Technicolor présentés dans le présent communiqué pourrait ne pas présager et ne pas être des estimations ou des prévisions, des résultats futurs de Technicolor.*

*En outre, les lecteurs sont invités à se référer au document de référence de Technicolor, déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») sous le numéro D.19-0223 le 29 mars 2019 (le « Document de Référence ») disponible gratuitement sur les sites Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de Technicolor ([www.technicolor.com/investor-center/regulated-information](http://www.technicolor.com/investor-center/regulated-information)). Le Document de Référence inclut une description détaillée de Technicolor, de son activité, sa stratégie, sa situation financière, ses résultats et des facteurs de risque. L'attention des lecteurs est attirée sur le Chapitre 3 « Facteurs de risques » du Document de Référence. La concrétisation d'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet négatif sur les activités, le patrimoine, la situation financière, les résultats ou les perspectives de Technicolor, ainsi que sur le prix des actions de Technicolor.*

*Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre d'acquisition, de vente, de souscription, ou d'échange (ou une sollicitation d'offre d'acquisition, de vente, de souscription, ou d'échange) de valeurs mobilières dans quelque juridiction que ce soit.*

*Toute offre de valeurs mobilières de Technicolor ne peut être faite en France que sur la base d'un prospectus ayant reçu l'approbation de l'AMF ou en dehors de France, qu'à travers un document d'offre préparé à cet effet, conformément aux lois et réglementations applicables. Toute décision d'investissement ne peut être prise que sur la base d'un tel prospectus ou document d'offre.*

*Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre ou une sollicitation d'offre de vente, d'achat ou de souscription de valeurs mobilières de Technicolor aux Etats-Unis. Aucune valeur mobilière émise dans le cadre d'une quelconque augmentation de capital ne sera enregistrée au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, et ne peut être offerte, exercée, ou cédée aux Etats-Unis sauf en cas d'enregistrement ou d'exemption d'enregistrement. Technicolor n'a pas l'intention d'effectuer une quelconque offre publique de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis.*

*Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre ou une sollicitation d'offre de vente ou de souscription de valeurs mobilières imposant l'établissement d'un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « Règlement Prospectus »). Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus, que ce soit au sens du Règlement Prospectus ou autrement.*

*Le présent communiqué de presse inclut uniquement des informations résumées et ne prétend pas être exhaustif. Aucune garantie, expresse ou implicite, et aucun confort ne sont donnés par Technicolor quant à l'exhaustivité de l'information ou des opinions contenues dans le présent communiqué de presse ou dans toute communications orales ou écrites qui y sont rattachées.*